

Résolution 562

Soutien à la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime qu'environ 165 millions de garçons et de filles, âgés entre 5 et 14 ans, à travers le monde sont astreints à des travaux en violation de leurs droits fondamentaux à la liberté, à l'éducation, à la santé et aux loisirs ;
- que l'OIT a lancé la première Journée mondiale contre le travail des enfants en 2002 pour mettre en lumière le calvaire de ces enfants ;
- que l'objectif de cette journée, observée le 12 juin, est de servir de catalyseur au mouvement mondial contre le travail des enfants, en pleine expansion comme le démontre le nombre important de ratifications des conventions n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et n°132 sur l'âge minimum à l'emploi ;
- que Genève est un haut lieu du droit humanitaire. A ce titre et de longue date, notre canton est présent sur la scène internationale aux côtés de la Confédération et des Nations Unies ;

invite le Grand Conseil

à apporter son soutien à la Journée mondiale contre le travail des enfants 2008, faisant ainsi du Grand Conseil de Genève un des acteurs aux côtés des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des organismes de l'ONU et tous ceux concernés par l'élimination du travail des enfants et la promotion de l'éducation.